

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## Décision du 29 janvier 2020 portant délégation de signature pour absence ou empêchement

NOR : INTG2003031S

Le directeur de l'Agence nationale des titres sécurisés,

Vu le décret n° 2007-240 du 22 février 2007 portant création de l'Agence nationale des titres sécurisés, notamment l'article 11;

Vu le décret du 7 juillet 2017 portant nomination de M. Jérôme LETIER, en qualité de directeur de l'Agence nationale des titres sécurisés;

Vu l'arrêté du 20 février 2018 et le contrat du 26 février 2018 portant détachement de M. François LAFOND, en qualité de directeur adjoint, directeur des services aux usagers et de la qualité de l'Agence nationale des titres sécurisés;

Vu le contrat du 8 janvier 2020 nommant M. Bruno JACQUET, en qualité de secrétaire général de l'agence nationale des titres sécurisés,

Décide :

### Article 1<sup>er</sup>

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme LETIER, directeur de l'ANTS, délégation de signature est donnée à M. François LAFOND, directeur des services aux usagers et de la qualité, directeur adjoint, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à M. Bruno JACQUET, secrétaire général, à l'effet de signer :

- toutes les pièces afférentes aux marchés publics, y compris la notification, sans limitation de montant;
- les conventions et contrats sans limitation de montant;
- toutes opérations budgétaires, financières et comptables (les bons de commande, les avances, les bordereaux de paiement...) sans limitation de montant;
- les actes relatifs à la gestion du personnel (recrutement, paie, déplacements, primes...) sans limitation de montant;
- les actes relatifs aux actions en justice;
- les courriers divers.

### Article 2

Une copie de la présente décision sera remise à l'agent comptable assignataire, accompagnée du formulaire d'accréditation.

### Article 3

Le secrétaire général, ainsi que tous les agents de l'ANTS concernés par la présente disposition sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui leur sera notifiée et publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 janvier 2020.

*Le directeur de l'Agence nationale  
des titres sécurisés,  
J. LETIER*